

Annexe 2

Procédure Affelnet-Lycée

2021 - Saisie simplifiée

1 Procédure AFFELNET-Lycée

1° L'établissement se rend sur le **portail AFFELMAP** : <https://affelmap.orion.education.fr>

2° Il sélectionne l'académie concernée et sollicite ensuite un **code de connexion à l'application AFFELNET**.

Pour obtenir ce code d'accès, vous devez utiliser l'**UAI de votre établissement**.

Il convient d'**utiliser de préférence l'adresse générique portant le nom de domaine @aefe.fr** (éviter les adresses mail personnelles).

Ce code, transmis par le SAIO ou la DSDEN du futur département d'accueil, permet à l'établissement de se connecter puis de créer la fiche de l'élève permettant la formulation des vœux.

3° Création de la fiche Elève

Une fois connecté à l'application AFFELNET, sélectionnez l'onglet « **Informations requises pour la création d'un identifiant provisoire** », puis sélectionner le champ « **Agence pour l'enseignement français à l'étranger** » qui permettra la création d'un identifiant provisoire pour l'élève concerné. Ce numéro sera précédé de la lettre « E ».

4° Saisie des évaluations et notes

Pour cette étape, vous devez vous reporter à l'**annexe 3**.

5° Saisie des vœux

Il revient à l'établissement d'origine de saisir les vœux sur l'application AFFELNET-Lycée (excepté pour les élèves sous statut CNED, voir ci-après).

Cas des élèves sous statut CNED :

Dans le cas d'une scolarisation sous statut CNED, le dossier de recensement des vœux doit être transmis directement au CNED pour enregistrement et saisie des vœux sur AFFELNET-Lycée.

En parallèle, un dossier papier devra être systématiquement envoyé à la DSDEN du futur département d'accueil.

6° Résultats de l'affectation

De nombreuses académies ouvrent un **service à distance pour les familles** (adresse URL indiquée dans AFFELMAP). Pour y avoir accès, il convient d'indiquer l'**INE provisoire** généré dans AFFELNET-Lycée et la **date de naissance de l'élève**. La famille peut ainsi connaître le résultat de l'affectation et télécharger sa notification sans attendre les courriers électronique ou postal.

Un service équivalent est accessible aux **établissements d'origine** : ils peuvent y consulter la liste de leurs élèves candidats par académie d'accueil et leur résultat d'affectation. Ils peuvent également prendre connaissance sur AFFELMAP de l'adresse URL de ce service et s'y connecter **avec les mêmes codes d'accès** que ceux de leur inscription à la saisie des vœux.

Généralement, la période d'inscription dans le futur lycée d'accueil est organisée juste après les résultats de l'affectation.

En cas de non-affectation :

Généralement, la non-affectation ne peut se produire que dans le cas d'une demande de formation dans la voie professionnelle. Si l'élève n'a aucune proposition d'affectation, la famille pourra être invitée à reformuler des vœux et pour participer à un nouveau tour d'affectation sur les places restées vacantes (calendrier à consulter sur AFFELMAP à l'issue du 1^{er} tour).

En cas plus exceptionnel de non-affectation dans la voie générale et technologique, il conviendra de demander l'examen de la situation à la DSDEN qui procédera à un nouvel examen du dossier. Les modalités diffèrent d'une académie à l'autre.

2 Généralités

Ce service de saisie des vœux des élèves est destiné aux établissements qui ne peuvent pas utiliser le service général Affelnet. Il concerne en particulier :

- Les établissements ne faisant pas partie des établissements MEN et hors MEN de l'académie (GN_ETABACA), cas le plus fréquent.
- Les établissements de l'académie ne disposant pas d'un accès au service général d'affelnet par les réseaux Racine, Agriates ou DMZ via OTP.

Il n'est pas accessible aux établissements privés hors contrat.

Le comportement de ce service est similaire à la partie « [Liste des élèves](#) » du menu « Saisie des vœux en établissement ».

Cependant, une authentification est nécessaire pour accéder à ce service. Le mot de passe est communiqué à l'inscription à ce service. La demande d'inscription peut émaner directement de l'établissement souhaitant accéder au service de saisie simplifiée. L'inscription doit être validée par l'administration. C'est lors de la validation de l'inscription que l'établissement reçoit ses identifiants de connexion.

NB : Les établissements privés hors contrat n'ont pas le droit d'accéder à ce service.

3 Particularité du service :

Il n'y a pas de validation de la saisie.

Le chef d'établissement peut ajouter des élèves en créant des nouveaux INE conformes à la nomenclature retenue pour le préfixe des INE provisoires.

La saisie des vœux est similaire à celle du service de saisie générale.

4 Accès

L'accès à la saisie simplifiée s'effectue sur le protocole HTTPS, depuis Internet.

Format de l'URL d'accès : <https://votreWeb.ac-academie.fr/affelnet-lycee-saisiesimple>

5 INSCRIPTION

L'accès à la saisie simplifiée est réservé aux établissements scolaires inscrits et autorisés.

L'inscription est accessible en cliquant sur le bouton "S'inscrire" par la page d'accueil/authentification du service de saisie simplifiée lorsqu'il est ouvert.

Accueil Aide Calendrier des académies

Consignes
AFFECTATION EN 1ERE ANNEE DE CAP2 ans, en 2NDE PROFESSIONNELLE, en 2nde GT, en 1ère PROFESSIONNELLE et 1ère TECHNOLOGIQUE

Connexion

Identification incorrecte

Établissement

Mot de passe

Ok Annuler

Vous êtes un établissement scolaire et ne possédez pas d'identifiant de connexion pour accéder à ce service. Vous pouvez demander à utiliser ce service en cliquant sur le lien ci-dessous.
Attention ! Cette inscription est soumise à la validation par l'administration.

S'inscrire

Si vous avez perdu votre mot de passe pour accéder au service de saisie simplifiée, vous pouvez effectuer une demande de renouvellement du mot de passe en cliquant sur le bouton suivant.

J'ai perdu mon mot de passe

7 REINITIALISATION DU MOT DE PASSE

Lors d'une perte de mot de passe, un établissement scolaire déjà inscrit et autorisé au service de saisie simplifiée a la possibilité de demander le renouvellement de son mot de passe.

Le formulaire de demande de renouvellement du mot de passe est accessible via le bouton "J'ai perdu mon mot de passe" sur l'écran de connexion.

Récupération de mot de passe pour le service de saisie simplifiée

Veillez renseigner les champs suivants, puis cliquez sur le bouton "Valider".

Établissement ?

Adresse méil

Valider Fermer

A l'issue de cette demande de réinitialisation du mot de passe, vous recevrez un message vous informant que votre demande a bien été prise en compte.
Un nouveau mot de passe pour accéder au service vous sera communiqué.

L'écran se compose de deux parties :

- le formulaire de demande de renouvellement du mot de passe composé :
 - du numéro UAI de l'établissement
 - de l'adresse électronique utilisée lors de l'inscription
- un message indiquant que la demande déclenche l'envoi d'un nouveau méil contenant le nouveau mot de passe.

Après saisie, l'établissement doit cliquer sur le bouton "Valider" afin de demander le renouvellement de son mot de passe.

Si les informations saisies sont valides (numéro UAI déjà inscrit au service et même adresse mail que celle pour l'inscription), le mot de passe est ré-initialisé et un message électronique contenant les informations de connexion est envoyé à l'établissement. Le message suivant est affiché :

Succès

- La procédure de récupération de mot de passe a bien été effectuée. Un nouveau mot de passe pour accéder au service vous a été envoyé.

Récupération de mot de passe pour le service de saisie simplifiée

Veuillez renseigner les champs suivants, puis cliquez sur le bouton "Valider".

Établissement

Adresse mél

Valider

Fermer

A l'issue de cette demande de réinitialisation du mot de passe, vous recevrez un message vous informant que votre demande a bien été prise en compte.
Un nouveau mot de passe pour accéder au service vous sera communiqué.

A l'inverse, si les informations saisies ne sont pas valides, un message d'erreur est affiché à l'écran :

ACADÉMIE DE [REDACTED] AFFECTATION DES ÉLÈVES EN LYCÉE 2015

Une demande de renouvellement du mot de passe pour votre établissement a été effectuée dans l'académie de [REDACTED].

L'url du service est [http://\[REDACTED\].affelnet-lycee-saisiesimple](http://[REDACTED].affelnet-lycee-saisiesimple)

Voici votre nouveau mot de passe : **m6r6x3e7**

Respectez les minuscules et les majuscules lors de la saisie de votre mot de passe.

8 LISTE DES ELEVES INSCRITS

Dès que la saisie des vœux a commencé et durant la période impartie, le chef d'établissement a la possibilité de quitter et de revenir sur le service de saisie simplifié autant de fois que nécessaire.

Dès qu'il s'est authentifié, il voit apparaître la liste de ses élèves déjà saisis, valides ou non :

Contact Aide Calendrier des académies Se déconnecter

navigateurs préconisés

Pour vous connecter à ce site, les navigateurs préconisés sont Firefox et Internet Explorer.

001 SE

INE Nom Prénom Classe

Formation État Présence vœux

INE	Nom prénom(s) ▲▼	Classe ▲▼	Formation [option(s)] ▲▼	Nb vœux	État
000000018V	AIRE Axel	3ap	3EAPPR	2	Terminé
0000000137Z	AISY Pauline	3d	3DANSE	1	Terminé
0000000136V	DON Guy	3b	3BCUEU	1	Terminé
0000000101K	REUSOJD Claf	3B	3BCULT	1	Terminé
0000000134W	VANCOURAN Harry Vancouver	3g	3E-AGR	1	Terminé
0000000135X	ZEUCLOCKE Haroun	3u	3 ULIS	1	Terminé

6 élément(s)

A partir de cette liste il peut ajouter des nouveaux élèves en cliquant sur le bouton **Ajouter** et / ou modifier ceux qui sont déjà inscrits en cliquant sur le lien de leur INE.

9 AJOUT D'UN ELEVE

L'ajout d'élève(s) en saisie simplifiée est un cas particulier, car il est possible de créer des élèves avec des INE provisoires prédéfinis :

Ecran n° 1 : Saisie de l'INE

Identification d'un élève

Veuillez indiquer l'INE : **Valider**

Identifiant National Élève (10 chiffres suivis d'une lettre)

[Vous ne connaissez pas l'INE?](#)

Retour à la liste

Ecran n°2 : Clic sur le lien « Vous ne connaissez pas l'INE »

Identification d'un élève

Veuillez indiquer l'INE : **Valider**

Identifiant National Élève (10 chiffres suivis d'une lettre)

[Vous ne connaissez pas l'INE?](#)

Veuillez saisir les informations suivantes :

Nom

Prénom

Sexe Masculin Féminin

Date de naissance (format jj/mm/aaaa)

Valider

Retour à la liste

Ecran n°3 : Résultat de la recherche

a) S'il existe un ou plusieurs élèves correspondant aux critères saisis :

Il existe déjà un(des) élève(s) avec ces critères

Nom : **DESPRES**
Prénom : **Fleur**
Née le : **01/01/2002**

Si l'une des entrées de la liste suivante, correspond à l'élève souhaité, cliquez sur le lien INE pour y accéder.
Sinon, cliquez sur le bouton 'Ajouter' pour créer un nouvel élève.
Si vous voulez changer vos critères de recherche, cliquez sur le bouton "Effectuer une nouvelle recherche".

INE	Z120000001J
Nom prénom(s)	DESPRES Fleur
Etablissement d'origine	9840024D COLLEGE DE BORA BORA ANAU
Adresse	98730 BORA-BORA

Ajouter

Effectuer une nouvelle recherche

Fermer

b) S'il n'existe pas d'élèves correspondant aux critères saisis :

Il n'existe pas d'élèves avec ces critères

Nom : **DESPRES**
Prénom : **Violette**
Née le : **01/01/2003**

Il n'y a pas d'élèves correspondant à vos critères de sélection dans l'académie, si vous souhaitez tout de même ajouter cet élève, cliquez sur le bouton 'Ajouter'.
Si vous voulez changer vos critères de recherche, cliquez sur le bouton "Effectuer une nouvelle recherche".

Ajouter

Effectuer une nouvelle recherche

Fermer

Ecran n°4 : Précision de l'entité qui saisit l'élève

Informations requises pour l'attribution d'un identifiant provisoire

L'élève suivant va être créé avec un identifiant (INE) provisoire.

Nom : **DESPRES**
Prénom : **Violette**
Née le : **01/01/2003**

Entité pour laquelle la saisie est effectuée
<input type="radio"/> Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE)
<input type="radio"/> Agriculture, Maison familiale rurale (MFR)
<input type="radio"/> Centre de formation d'apprentis (CFA)
<input type="radio"/> Centre national d'enseignement à distance (CNED)
<input type="radio"/> Élèves récurrents

Valider

Fermer

La nomenclature retenue pour le préfixe des INE provisoires est la suivante :
CNED = C; **AEFE = E**; AGRI, MFR = A; CFA = F; Récurrents = Z; (administration = P)

10 Modalités de saisie des évaluations dans AFFELNET

1- Le principe retenu pour le palier troisième

Concernant l'affectation des élèves au lycée à l'issue de la classe de troisième, comme par le passé, un barème de points attribué à l'élève départage les candidats à une même formation si le nombre de candidatures excède le nombre de places disponibles. Il est établi en fonction des connaissances et des compétences acquises du socle commun, mais aussi des résultats de l'élève au cours de l'année de troisième. Une harmonisation permet de comparer les élèves selon leur origine scolaire (3^e, 3^e prépa-pro, 3^e SEGPA...) et en fonction des objectifs d'apprentissage associés à leur groupe.

Ainsi, deux types de données du Livret scolaire unique (LSU) devront être saisis par le chef d'établissement :

- l'évaluation de la maîtrise des 8 composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture mentionnée dans le bilan de fin de cycle 4 selon le degré de maîtrise de l'élève :
 - Maîtrise insuffisante => 10 points
 - Maîtrise fragile => 25 points
 - Maîtrise satisfaisante => 40 points
 - Très bonne maîtrise => 50 points
- les résultats de l'élève dans les différentes disciplines renseignés dans les bilans périodiques de la classe de troisième rapportés à un intervalle compris entre 3 et 16 points.

Pour que les candidatures puissent être comparées quelles que soient les modalités d'évaluation, tous les types d'évaluation retenus dans l'établissement sont rapportés à une échelle unique en 4 groupes de niveaux.

2- Le rôle du chef d'établissement

a. Sélectionner dans le menu déroulant de l'application le degré de maîtrise de l'élève pour chacune des 8 composantes du socle commun.

b. Prendre en compte les modes d'évaluation retenus par l'établissement pour les bilans périodiques de l'année de troisième.

Pour rappel, les bilans périodiques intégrés au livret scolaire peuvent comporter deux types de positionnement :

- des caractères alphanumériques : soit des notes sur 20, soit d'autres types d'évaluation ;
- soit un positionnement sur une échelle de 4 niveaux (échelle de positionnement au regard des objectifs d'apprentissage analogue à celle utilisée dans le 1^{er} degré ou autre échelle de niveaux de maîtrise mais comportant nécessairement 4 niveaux).

Afin qu'Affelnet-Lycée calcule un barème pour départager les élèves, ces divers positionnements **devront être transformés en points pour la saisie**, selon les règles suivantes :

1^{ère} étape : regroupement unique en 4 groupes de niveaux

Dans le cas le plus fréquent où l'évaluation périodique est restituée sous forme d'une note sur 20, la conversion est réalisée automatiquement selon la règle suivante :

- $0 \leq \text{note} < 5 \Rightarrow$ Groupe 1 : objectifs non atteints
- $5 \leq \text{note} < 10 \Rightarrow$ Groupe 2 : objectifs partiellement atteints
- $10 \leq \text{note} < 15 \Rightarrow$ Groupe 3 : objectifs atteints
- $15 \leq \text{note} \leq 20 \Rightarrow$ Groupe 4 : objectifs dépassés

Dans les autres cas la conversion est réalisée simplement selon les correspondances établies par le chef d'établissement :

- Premier niveau => Groupe 1 : objectifs non atteints
- Deuxième niveau => Groupe 2 : objectifs partiellement atteints
- Troisième niveau => Groupe 3 : objectifs atteints
- Quatrième niveau => Groupe 4 : objectifs dépassés

2^{ème} étape : attribution des points à chaque groupe de niveau et calcul d'une moyenne de points par champ disciplinaire

- Attribution des points en fonction du groupe attribué dans la 1^{ère} étape, sur une échelle de 16 points :

L'échelle retenue valorise les progressions significatives selon le modèle retenu pour la maîtrise du socle

- Groupe 1 : objectifs non atteints => 3 points
- Groupe 2 : objectifs partiellement atteints => 8 points
- Groupe 3 : objectifs atteints => 13 points
- Groupe 4 : objectifs dépassés => 16 points

- Calcul d'une moyenne annuelle des points obtenus par discipline à chaque bilan périodique :

Pour information : Le nombre de matières peut varier selon la formation suivie (3^e, 3^e prépa-pro ou 3^e SEGPA). C'est pourquoi les onze matières évaluées en classe de 3^e sont ramenées à sept champs disciplinaires selon la table suivante lors du calcul du barème effectué par Affelnet-lycée.

7 champs disciplinaires	Français	Maths	Histoire Géographie	Langues vivantes		EPS	Arts		Sciences, technologie		
3 ^{ème}	Français	Maths	H-Géographie	LV1	LV2	EPS	Arts plastiques	Education musicale	SVT	Physique, chimie	Technologie

La saisie des évaluations par l'établissement se fera par discipline. L'établissement saisira donc une moyenne annuelle pour chaque discipline uniquement.

Exemple pour l'évaluation du français :

	Note sur 20	Autre mode d'évaluation selon correspondance définie par l'évaluateur	Conversion
1 ^{re} période	18	A	16
2 ^e période	14	B	13
3 ^e période	17	A	16
Total	49	--	45
Moyenne annuelle	16.33	--	15 (à saisir dans AFFELNET-Lycée)

3- Pour les élèves du palier 2^{de}, il n'y a pas de modification concernant la saisie d'une note sur 20 dans AFFELNET.